



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Operation John d'Or : Devenez Agent John Doe dans les rues de Bordeaux»

Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

La société SASU EXPERT GAME au capital de 7 500 Euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro 812 364 065 0027 ayant son siège social au 6-8 rue des Jardins à Lille, organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération marketing, destiné à promouvoir l'enseigne d'Escape Game John Doe à Lille.

- La société SASU EXPERT GAME est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organismes, le Professionnel ».
- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Les « Gagnants » sont désignés également ci-après comme « les Gagnants ».

Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, sans obligation d'achat.

Après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours. Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la société EXPERT GAME ainsi que les membres de leur famille.

Article 3 - Dates du concours

Date de début du concours : **30 mars 2024 à 14H** - date de fin du concours : **08 AVRIL à 16h00** - date du tirage au sort : **30 mars 2024 à 16H30.**

Article 4 - Modalités de participation

4.1) Conditions de participation

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, le joueur doit s'inscrire au jeu via le formulaire à l'adresse suivante :

<https://www.john-doe.fr/johndor-bordeaux/>

La participation est validée si l'email ainsi que le téléphone sont valables et le règlement de jeu accepté.

Toute participation est libre et gratuite - sur inscription. Le 30 mars, 22 énigmes seront distribués.

Le suivi du jeu devra se faire sur le site internet de John Doe à l'adresse :

<https://www.john-doe.fr/johndor-bordeaux/> ou sur le facebook John Doe de Bordeaux.

Une énigme permet d'identifier un lieu où est cachée une enveloppe dite "John d'Or". Un joueur NE PEUT/DOIT PAS récupérer plusieurs enveloppes. Une enveloppe fait gagner un cadeau.

4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

EXPERT GAME se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de EXPERT GAME altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de ce concours. De façon générale, les Participants garantissent les Organismes du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer a posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

4.3) Modalités de tirage au sort

Un tirage au sort pour désigner l'association entre les cadeaux et les enveloppes trouvées sera fait le 30 mars 2024 à 16H30. Expert Game se réserve le droit de le réaliser en direct à travers un live facebook ou non.

Article 5 - Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale des dotations

Le lot est offert par EXPERT GAME et constitue en ce sens une « dotation ». Les lots sont les suivants :

- Une NINTENDO SWITCH
- Un jeu UNLOCK
- Une enceinte bluetooth
- Un jeu de société EXIT
- Un jeu de société CS FILES
- Un jeu de société DETECTIVE
- Un jeu de société CLUEDO
- Une entrée à vie chez JOHN DOE ESCAPE GAME - (GOLDEN TICKET)
- Un jeu PIRATAGE - L'ESCAPE GAME À FAIRE À LA MAISON
- Une Escape Room "casse-tête"
- Un Escape Book
- Une session JOHN DOE ESCAPE GAME pour 6 personnes
- Une session JOHN DOE ESCAPE GAME pour 6 personnes
- Une session JOHN DOE ESCAPE GAME pour 4 personnes
- Une session JOHN DOE ESCAPE GAME pour 2 personnes
- Un jeu de société - Escape the room
- Un mug JOHN DOE
- Un jeu BRAQUAGE - L'ESCAPE GAME À FAIRE À LA MAISON
- Un jeu de société Black Story
- Une carte cadeau amazon d'une valeur de 20€
- Jeu de société Mysterium
- Une session JOHN DOE ESCAPE GAME pour 3 personnes

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

La société EXPERT GAME SAS se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

5.2) Modalités de récupération et d'utilisation

Tel que le prévoit l'article 6, le gagnant devra se rendre dans le lieu indiqué pendant la partie - le samedi 30 avril à 16h30 et se conformer aux modalités d'utilisation définies dans l'article 5.1.

Article 6 - Modalités d'attribution des lots :

Les Gagnants seront invités pendant le jeu à venir se rendre dans un lieu tenu secret pour récupérer leur lot. Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de l'heure de rendez-vous, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant. Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait lui seront envoyés par retour d'email à l'adresse email qu'ils auront indiqué, dont une copie du message sur la boîte email des Professionnels concernés.

Article 7 - Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de EXPERT GAME dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Les Joueurs autorisent du seul fait de leur participation, que les Organismes utilisent librement à des fins promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Article 8 - Responsabilités et droits Les Organismes :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. L'entreprise ne saurait être tenue responsable de l'annulation du concours ou de son report.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à

leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution du lot.

Date : 20/02/2023

Lieu : 2 rue des Manneliers, 59800 LILLE.

EXPERT GAME SAS
43 - 45 Rue de la Roquette
75011 • Paris
Tél. : +33 (0)1 43 55 95 34
Siret 812 364 065 000 27 - APE 9329Z

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. DUC', is written over the contact information of Expert Game SAS.